

PRÉFET DE LA RÉGION GUYANE

**DEVENEZ COMMISSAIRE ENQUÊTEUR
APPEL A CANDIDATURES AU TITRE DE
L'ANNEE 2020
une mission civique ouverte à tous les citoyens**

Vous vous intéressez aux grands projets d'aménagement, vous avez le sens du service public et de l'intérêt général, de la neutralité et de l'indépendance, vous aimez le contact avec le public :

Devenez commissaire-enquêteur !

Un commissaire-enquêteur est **un collaborateur occasionnel du service public**. N'étant pas une profession à part entière, le commissaire enquêteur peut exercer toute activité, être à la retraite ou en recherche d'emploi. Le commissaire-enquêteur assure en toute indépendance et impartialité la direction des enquêtes publiques dans des domaines variés : l'aménagement du territoire, la protection de l'environnement, la protection de la ressource en eau et des sites, l'expropriation, etc.

Il est désigné par le président du Tribunal Administratif de la Guyane, le préfet ou une collectivité territoriale. Il devra se tenir à la disposition du public pendant les permanences et répondre aux questions sur le dossier d'enquête, recueillir les observations, suggestions et contre-propositions formulées par le public et rédiger un rapport d'enquête. Aucune qualification n'est requise mais il est nécessaire de pouvoir appréhender les aspects techniques et réglementaires. Un commissaire enquêteur doit savoir prendre des initiatives pour s'informer le plus complètement possible sur le projet, afin de pouvoir répondre aux questions du public et donner son avis en toute connaissance de cause. Il est tenu à un devoir de réserve pendant et après l'enquête.

Ces fonctions ouvrent droit à indemnités à la charge du maître d'ouvrage.

Demande d'inscription : Le dossier de candidature comporte:

Les candidats doivent solliciter leur inscription dans le département de leur résidence, ou s'ils sont fonctionnaires ou agents publics en activité, dans le département de leur résidence administrative.

- Une lettre de motivation spécifiant les raisons de la demande d'inscription;
- Une photocopie d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité (recto-verso) ou passeport);
- Un justificatif de domicile (quittance de loyer ou facture EDF) de moins de 3 mois;
- Un curriculum vitae avec photocopie des diplômes et des formations annoncées ou attestation sur l'honneur;
- Les différentes activités exercées dans un cadre professionnel ou associatif;
- La disponibilité et éventuellement les moyens matériels de travail dont le candidat dispose : bureautique, véhicule.

Le dossier de candidature sera **impérativement transmis en recommandé avec accusé de réception avant le 10 septembre 2019** à l'adresse suivante :

Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL)
Service Pilotage et Stratégie du Développement Durable (PSDD) unité procédures et réglementation, rue Carlos Fineley, impasse Buzaré, CS76003, 97306 Cayenne cedex.

Pour télécharger la fiche de candidature :

Sur le site internet de la DEAL: www.guyane.developpement-durable.gouv.fr (page d'accueil)

Sur le site internet de la préfecture de la Guyane : www.guyane.pref.gouv.fr

Informations : Compagnie Nationale des Commissaires Enquêteurs <http://www.cnce.fr>

A la DEAL : 05 94 29 51 36 - pr.psdd.deal-guyane@developpement-durable.gouv.fr